



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

1207 MN-SD



N° 52342#01

**IMPÔTS LOCAUX**  
**TAXE D'HABITATION**  
**EXONÉRATION EN FAVEUR DES**  
**ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT**  
**POUR PERSONNES ÂGÉES**  
**DÉPENDANTES**  
(Art. 1408 du CGI)

**NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR**  
**LA DÉCLARATION MODÈLE 1207 MD-SD**

**1 – L'OBJET DE LA DÉCLARATION**

Cette déclaration a pour but de signaler au centre des finances publiques les locaux entrant dans le champ d'application du 1° du II de l'article 1408 du code général des impôts (CGI) :

« II. – Sont exonérés :

1° Les établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance, les établissements mentionnés aux I et II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles, ou leurs groupements, ne se livrant pas à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif, ainsi que les établissements visés aux articles 12 et 13 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ».

**2 – QUI DOIT REMPLIR LA DÉCLARATION ?**

C'est le redevable de la taxe d'habitation, c'est-à-dire le gestionnaire desdits établissements qui doit souscrire cette déclaration.

**3 – PIÈCES À JOINDRE À LA DÉCLARATION**

Pour bénéficier de l'exonération prévue au 1° du II de l'article 1408 du CGI, **dans tous les cas vous devez joindre** à la présente déclaration, tous les éléments justifiants du caractère non lucratif de l'établissement en question (*les établissements concernés sont définis aux I et II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles*).

**4 – COMBIEN DE DÉCLARATIONS DEVEZ-VOUS SOUSCRIRE ?**

**Une déclaration doit être souscrite par adresse.** Une adresse est constituée, à l'intérieur d'une commune, d'une voie et d'un numéro de voirie, éventuellement d'un indice de répétition Bis/Ter/Quater.

Exemple :

Vous êtes redevable de la taxe d'habitation pour des biens situés :

- 57 rue de Wagram sur la commune A,
- 2 et 2 bis rue Masséna sur la commune B.

et chacun de ces biens entre dans le champ d'application de l'exonération prévue à l'article 1408 du CGI.

Vous devez alors souscrire trois déclarations :

- . une pour le 57 rue de Wagram,
- . une pour le 2 rue Masséna,
- . une pour le 2 bis rue Masséna.

## 5 – À QUI REMETTRE CETTE DÉCLARATION ?

Votre déclaration doit être adressée dans le délai prévu au paragraphe 6, **au centre des finances publiques de situation des biens**, dont les coordonnées sont disponibles sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) > **CONTACT > Professionnel > Une entreprise en France > Votre taxe d'habitation.**

## 6 – QUEL DÉLAI POUR SOUSCRIRE ?

La déclaration doit être souscrite **avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année** au titre de laquelle le redevable de la taxe d'habitation peut bénéficier des dispositions de l'article 1408 du CGI.

## 7 – COMMENT RÉDIGER LA DÉCLARATION ?

### - Cadre 1 - Situation des locaux:

**Écrivez en majuscules.** S'agissant du numéro de voirie, n'oubliez pas, le cas échéant, l'indice de répétition bis, ter, quater ...

### - Cadre 2 - Désignation du redevable de la taxe d'habitation :

Cochez la case correspondant à votre situation et joignez tous les éléments justifiant du caractère non lucratif de l'établissement en question.

### - Cadre 3 - Situation des locaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'année :

Énumérez les locaux concernés par l'exonération prévue à l'article 1408 du CGI et décrivez leurs caractéristiques au 1er janvier de l'année considérée : logement ou local commun (cuisine, coin repas, salle de détente, sanitaires...), nombre de pièces du local.